

Mission permanente de la France

auprès de l'Office des Nations unies à Genève
et des autres organisations internationales en Suisse

HP/cda/2017- 334453

La Mission Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint la réponse de la France à l'appel urgent transmis au nom de la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, relatif aux menaces de mort faites par un groupe prétendument composé d'anciens officiers de l'armée uruguayenne à l'encontre de M. Louis Joinet, magistrat à la retraite et défenseur des droits de l'Homme renommé, qui seraient directement liées à diverses initiatives qu'il a prises en sa qualité de défenseur des droits de l'Homme.

La Mission Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme les assurances de sa très haute considération./



Genève, le 15 mai 2017

Haut-Commissariat aux droits de l'Homme
Palais des Nations
1211 GENEVE 10

Réponse de la France

à l'appel urgent transmis le 8 mai 2017

au nom de la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition,

relatif aux menaces de mort faites par un groupe prétendument composé d'anciens officiers de l'armée uruguayenne à l'encontre de M. Louis Joinet, magistrat à la retraite et défenseur des droits de l'Homme renommé, qui seraient directement liées à diverses initiatives qu'il a prises en sa qualité de défenseur des droits de l'Homme.

La France a l'honneur d'adresser au Haut-commissariat aux droits de l'Homme les éléments suivants aux questions qui lui ont été adressées par les procédures spéciales précitées.

1. Fournir toute information ou tout commentaire en relation avec les allégations évoquées dans cet appel urgent ;

Le Ministère des affaires étrangères et du développement international (Direction des Nations Unies) a reçu le 19 février 2017 un courriel de M. Joinet dans lequel ce dernier faisait état de menaces de mort à l'encontre de 13 personnes, dont lui-même, publiées dans le journal El País en date du dimanche 17 février, menaces formulées par un groupe s'auto-proclamant « Commando Barneix ». Dès réception du courriel du 19 février les services concernés et le cabinet du Ministre ont été informés. Le MAEDI a également conseillé à M. Joinet de porter plainte en France, ce qui fut fait. Notre Ambassade à Montevideo a aussi été saisie pour une demande d'informations et nous a adressé différents articles de presse à ce sujet (en annexe).

2. indiquer quelles sont les mesures prises pour garantir la sécurité de M. Joinet face aux menaces de mort qu'il a reçues et des auteurs de ces menaces ;

Le 3 avril 2017 le cabinet du Secrétaire d'Etat du MAEDI a attiré l'attention du cabinet du Ministre de l'Intérieur sur ces menaces. Le 12 avril 2017, le conseiller diplomatique du Ministre de l'Intérieur a confirmé au MAEDI avoir pris contact avec L. Joinet la semaine précédente. M. Joinet lui a confirmé avoir porté plainte en France et indiqué que son avocat était en lien avec les magistrats. M. Joinet estimait n'avoir aucune menace réelle à titre personnel en France, mais s'inquiétait en revanche pour ses collègues (magistrats) en Uruguay.

3. indiquer quelles sont les mesures prises pour enquêter sur les menaces reçues par M. Joinet et sur les mesures prise par le Gouvernement français en faveur d'une coopération efficace avec les autorités de l'Uruguay dans le cadre des enquêtes relatives aux menaces proférées à l'encontre de M. Joinet.

Notre Ambassade à Montevideo a confirmé le 22 février 2017 les menaces, ayant elle-même été destinataire d'un courrier de la direction général de l'Information et du Renseignement policier (ministère de l'Intérieur) de l'Uruguay, nous informant que cette Direction menait une enquête

diligentée en relation avec un courriel dans lequel des menaces de mort avaient été proférées contre 13 personnes dont M. Louis Joinet. Dans ce courrier il était demandé de porter ces éléments à la connaissance de Louis Joinet, ce qui fut fait. Nous restons en lien étroit sur ce dossier avec les autorités uruguayennes, en particulier avec le Ministère des Relations extérieures/.